REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité – Travail - Progrès

Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables

PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ELECTRICITE AU NIGER

(HASKE - P174034)

PLAN DE GESTION DE SECURITE (PGS)

Version résumée

Novembre 2021

Introduction

Pour améliorer la couverture en énergie électrique de ses populations, le Gouvernement du Niger au regard d'importantes potentialités énergétiques (Solaire, Charbon minéral, Eolien, Ressources hydriques, Pétrole et Uranium) dont il dispose a adopté la Stratégie Nationale d'Accès à l'Electricité (SNAE) en décembre 2015 en vue de porter à 80% le taux d'accès à l'horizon 2035 (SNAE, 2018). Avec l'appui de la Banque Mondiale, il compte mettre en œuvre le Projet d'Accélération de l'Accès à l'Electricité au Niger (HASKE), en vue de contribuer à l'atteinte des objectifs de cette stratégie à l'horizon 2026.

Pour rendre le financement éligible, la préparation du projet HASKE a tenu compte des procédures de la Banque mondiale en matière de sauvegarde notamment les NES N° 1 et NES N°4 qui exigent que les emprunteurs évaluent et gèrent les risques et impacts sociaux potentiels découlant des opérations financées par celle-ci, **y compris les menaces contre la sécurité humaine, les conflits intercommunautaires ou interétatiques, ainsi que la criminalité ou la violence générale**.

En ce sens, prenant en considération le climat actuel sécuritaire de la sous-région sahélienne où le Niger partage ses frontières à l'Est avec le Nigéria et le Tchad, tout le long du Sud avec le Nigéria et à l'Ouest avec la zone des trois frontières (Mali, Burkina Faso et Niger), le Niger a préparé une **Évaluation des Risques de Sécurité (ERS)** qui a identifié les risques et menaces par commune d'intervention.

A la suite de l'ERS, le **Plan de Gestion de la Sécurité (PGS)** est élaboré pour décrire les procédures claires, y compris celles d'urgence, les acteurs et les ressources requises sur le plan sécuritaire, pour assurer les activités du Projet.

1. Objectifs du Projet HASKE

L'objectif global du projet est d'accélérer l'accès aux services énergétiques modernes pour les ménages, les institutions publiques et les entreprises au Niger à travers le réseau, le hors réseau et les solutions de cuisson propre.

Les objectifs spécifiques sont :

- Financer la construction d'infrastructures électriques, y compris les lignes de transport, les systèmes de distribution, les mini-réseaux et les systèmes autonomes, et connecter de nouveaux consommateurs et des infrastructures sociales, usages productifs pour soutenir le développement du capital humain
- Renforcer la capacité institutionnelle des principales parties prenantes nationales, y compris le secteur privé ;
- Adresser la question de l'énergie domestique de cuisson par le développement du marché.

2. Composantes et durée du Projet

Le Projet d'Accélération de l'Accès à l'Electricité au Niger HASKE comprend cinq (5) composantes qui sont :

- Composante 1 : Renforcement et expansion des réseaux de transport et de distribution pour accroître l'accès à l'électricité du réseau ;

- Composante 2 : Renforcement de l'écosystème pour le développement des mini-réseaux solaires pour l'électrification rurale ;
- Composante 3 : Amélioration de l'accès à l'électricité solaire hors réseau (pour les institutions publiques, les ménages, les usages productifs) et aux solutions de cuisson propres et efficaces ;
- Composante 4 : Amélioration opérationnelle des services publics, renforcement institutionnel, assistance technique et appui à la mise en œuvre ;
- Composante 5 : Composante d'intervention d'urgence contingente.

3. Situation actualisée de l'évaluation des risques sécuritaires

3.1 Au plan sous régional

Au Sahel, la situation sécuritaire a été marquée par la création du Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) en 2011 à Ménaka par Abou Walid Adnan Al Sarhaoui du Groupe terroriste Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) en lien avec Ahmed Al-Tilemsi et Sultan Ould Badi d'origine malienne, ainsi que le mauritanien Hamada Ould Mohamed Kheirou.

En 2012, le groupe lance ses premières attaques à partir de Ménaka vers Gao et Kidal où l'une des plus célèbres attaques en 2013 finit par la mort tragique de deux journalistes de la Radio France International (RFI) en reportage.

Entre 2014 et 2015, les attaques évoluent et se rapprochent des frontières du Niger et du Burkina notamment la zone du Liptako Gourma.

Entre 2016 et 2017, le foyer djihadiste évolue et se reconstitue en Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans (GSIM), et mène des attaques en direction de toutes les localités du triangle des trois frontières. La présence des « djihadistes » favorisée par la présence de la réserve partielle de faune d'Ansongo-Ménaka à la frontière avec le Mali et la réserve sylvopastorale partielle de faune du Sahel constitue des facteurs favorables aux activités des groupes armés à cause des zones boisées qui ne facilitent pas les opérations militaires et le travail des Forces de Défense et de Sécurité (FDS).

La porosité des frontières difficiles à contrôler par les forces armées nationales (821 km entre le Niger et le Mali et 628 entre le Niger et le Burkina Faso), la modicité des moyens des FDS, le fait de retrouver les mêmes communautés de part et d'autre des frontières font que les attaques n'ont pas pu être contenues et les menaces se déplacent de plus en plus vers les centres urbains.

Cela réduit considérablement les échanges commerciaux notamment l'animation des foires hebdomadaires et les mouvements de transhumance entravant la libre circulation des personnes et des biens. Notons donc un fort impact sur les dynamiques sociales et économiques existantes et l'accès aux services sociaux de base.

Entre 2017 et 2020, c'est une spirale d'attaques spectaculaires qui s'abat dans la zone des trois frontières notamment contre deux importantes positions militaires des FDS au Niger, ou contre les forces étrangères venues en appui.

A partir de 2021, les populations civiles sont désormais les cibles des attaques sans distinction et la région fait face à une montée en puissance du terrorisme et du crime organisé, se traduisant par des assassinats ciblés, des enlèvements fréquents, des prélèvements de la dîme, etc.

3.2 Contexte national et local

Sur le plan national, le contexte sécuritaire est caractérisé par deux foyers soumis à des tensions terroristes localisées l'une à l'Est dans la région de Diffa abritant la partie nigérienne du Lac Tchad, menée par les insurgés de Boko Haram et à l'Ouest du pays dans la zone des trois frontières, le foyer le plus actif.

Au niveau local, la situation sécuritaire est marquée par une accalmie sur le front de l'Est du pays, s'expliquant par la décapitation des deux leaders (Aboubakar SHEKAU et Abou Moussa ALBARNAOUI) du groupe Boko Haram et sa dissidence en cette même année 2021. Les combats se font moins fréquents avec une moindre violence, et on assiste au retour des déplacés dans leurs villages respectifs. Cependant, dans la région de Tillabéri faisant partie de la zone des trois frontières, la situation est marquée au quotidien par des attaques des groupes terroristes et autres bandits armés avec plusieurs villages aujourd'hui sous le joug de ces menaces. Les populations civiles, terrorisées, sont fréquemment tuées, malgré le déploiement des FDS. D'ailleurs, les terroristes continuent leurs exactions avec une puissance meurtrière des plus terrifiantes où les statistiques révèlent encore plus d'attaques sans distinction du statut civil, militaire ou administratif. En effet, le 17 Octobre 2021, trois policiers perdent la vie à Pételkolé, poste frontalier avec le Burkina Faso du coté de Téra, le 20 octobre 2021, c'est l'escorte du Préfet de Bankilaré qui tombe dans une embuscade qui fait perdre la vie à onze (11) éléments des FDS, le 2 novembre 2021, c'est toute une brigade de patrouille locale qui est dévastée avec 69 pertes en vies humaines dont le maire de Banibangou, le 4 novembre dans les alentours de la commune de Anzourou, une autre patrouille militaire des FDS fait onze (11) pertes en vies humaines dans les rangs des FDS et neuf (9) portés disparus.

Au total, c'est près de 100 personnes tuées en moins d'un mois.

Comme on le constate, la situation des risques de sécurité est actuellement très délétère avec des menaces omniprésentes se traduisant par :

- la recrudescence des attaques vers des populations civiles armées et non armées
- les attaques des convois d'autorités administratives ou élues locales ;
- les déplacements des populations vers les zones sécurisées ;
- les conflits intercommunautaires ;
- l'exacerbation de la pauvreté ;
- la fragilisation de la cohésion sociale y compris les violences basées sur le genre.
- l'insécurité alimentaire.

4. Cadre institutionnel de Gestion des Risques

4.1 Au Niveau national

Compte tenu de la sensibilité et du caractère stratégique de la gestion sécuritaire l'accès à l'information reste du ressort des autorités étatiques, restreintes à un certain nombre de niveaux et d'acteurs.

Les principales institutions sont :

- **le Conseil National de Sécurité (CNS)**, instance suprême et organe constitutionnel présidé par le Président de la République. Il regroupe le Premier ministre, certains membres du gouvernement chargés des questions de défense et des droits à savoir les Ministres chargés de la défense, de l'intérieur et de la justice, ainsi que des hauts responsables des **Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP)**.
  Le conseil National de sécurité est représenté au niveau régional et départemental pour la collecte et la diffusion des informations sécuritaires.

4.2 Niveau sous-régional

Au niveau de la sous-région sahélienne, la gestion de la crise sécuritaire est une préoccupation majeure des pays qui s'est traduite par la redynamisation ou la mise en place de plusieurs institutions.

A l'Est, dans la zone frontalière avec le Nigéria et le Tchad autour du Lac Tchad, la **Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT)** s'est activée à réunir les chefs d'état et de gouvernement au cours de plusieurs sommets sur la question sécuritaire ainsi que les gouverneurs à travers le forum des gouverneurs. Sous l'égide des armées du Tchad, du Nigéria, du Cameroun et du Niger, une force conjointe est mise à place.

Dans la partie Ouest, c'est la création du **G5 Sahel** le 16 février 2014, qui traduit les fondements de la tradition d'intégration régionale en matière de développement économique et de lutte contre le terrorisme. Installé à Nouakchott, le G5 Sahel entend à la fois lutter contre l'insécurité et mener des actions de développement pour désenclaver la zone.

L'**Alliance** n'est pas une nouvelle structure ni une enceinte de plaidoyer financier, mais un mécanisme de renforcement de la coordination des partenaires pour une aide plus rapide, plus efficace et mieux ciblée en faveur des zones vulnérables.

Six secteurs clefs sont ciblés : éducation et employabilité des jeunes ; agriculture, développement rural et sécurité alimentaire ; énergie et climat ; gouvernance ; décentralisation et appui au déploiement des services de base ; sécurité intérieure.

5. Procédures générales à appliquer comme mesures sécuritaires

Les procédures générales à appliquer comme mesures de sécurité portent sur deux axes principaux à savoir celui de « la Prévention » d'une part et d'autre part celui de « la Protection ».

5.1 Mesures de prévention par étapes

Les mesures de prévention dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Haské sont orientées vers des actions pro-actives. Il s'agit de prendre en charge les préoccupations d'ordre sécuritaire selon les facteurs de risques.

A cet effet, le projet mettra en place un dispositif de planification stratégique qui s'appuiera sur les principaux facteurs de risques selon les étapes de mise en œuvre du Projet.

5.2 Veille sécuritaire

La veille sécuritaire constitue une mesure phare de prévention dans la gestion des risques de sécurité. Elle sera appliquée aussitôt après la mise en vigueur du Projet HASKE sans discontinuité dans le temps.

L'objectif principal est de mettre en place, un processus fonctionnel de recueil de données fiables permettant de bâtir une analyse de la situation sécuritaire grâce à des outils de collecte de données. C'est un exercice permettant d'appréhender et d'anticiper les menaces ou risques pouvant peser sur les personnels et les activités du projet.

Elle sera animée par l'Assistant en sécurité qui sera recruté pour travailler avec un vaste réseau de personnes ressources identifiées au sein des communautés bénéficiaires travaillant avec plusieurs acteurs sur le terrain dont entre autres les OSC, les acteurs humanitaires et de développement, les services sectoriels de l'Etat, les élus locaux, les leaders religieux et traditionnels etc. Une fois recueillies à travers plusieurs canaux (WhatsApp, Facebook, Twitter, interviews privées, radios et journaux locaux, etc.), ces informations, seront vérifiées, traitées, analysées et transmises au Coordonnateur National du Projet à travers une note synthétique. Selon le caractère urgent ou Ordinaire de la situation, l'Assistant appuiera, l'UGP dans la formulation des mesures pratiques notamment la vigilance, la suspension et/ou l'annulation des déplacements en cours ou programmés. Selon le caractère urgent ou non, il est institué une réunion de crise ou un Compte rendu ordinaire lors de la réunion régulière de coordination en vue de partager les informations, de faire un point sur l'évolution de la situation sécuritaire et formuler des recommandations pour une meilleure gestion et prévention des risques sécuritaires.

5.3 Mesures de Protection

Elles consistent tout comme les mesures de prévention à réduire la probabilité d'occurrence d'un risque à travers le déploiement de mesures passives, actives, et organisationnelles dans la périphérie, le périmètre et le cœur des entités dédiées à la mise en œuvre des activités du Projet.

En ce sens, elles reposent sur un dispositif adapté au niveau de la menace et des risques associés tels que présentés et mis à jour dans l'ERS.

5.4 Dispositif de protection

Le dispositif de protection porte sur les ressources humaines et matérielles du Projet comprenant le personnel, le lieu de travail et de résidence, les biens du Projet. Leur protection consiste à réduire leur vulnérabilité au risque potentiel.

En ce sens, il est proposé une série de mesures de protection s'appliquant aux locaux du Projet et aux sites d'intervention d'une part, et d'autre part, lors des déplacements entre ces deux entités.

5.5 Mesures de protection des locaux

Au regard de son organisation institutionnelle, les locaux qui abriteront les activités du Projet Haské seront répartis dans les sièges abritant les institutions comme la NIGELEC, l'ANERSOL, l'ANPER. Après la mise en vigueur du Projet, les différents sièges feront l'objet d'application des mesures édictées dans le tableau si elles n'en disposent pas : de la mise :

Mesures de Protection des locaux

Local à protéger	Mesures de protection
Sièges NIGELEC, ANPEP et ANERSOL	• Bâtiments aux normes et standards HSE (normes incendie, électricité, issues de secours…).
	• Bâtiments équipés de mur de clôture avec barbelés si en dehors d'un immeuble
	• Accès principal équipé d'un SAS de sécurité. • Accès des véhicules par un portail séparé, équipé d'un dispositif anti-voiture bélier et pouvant s'autofermer en cas de danger.
	• Bureaux équipés d'un dispositif de contrôle d'accès.
	• Issues de secours donnant sur l'extérieur équipées de dispositifs de type « barre antipanique » permettant l'évacuation en cas d'incendie tout en empêchant l'accès à partir de l'extérieur.
	• Bâtiments dotés de dispositif de vidéo-surveillance et surveillance humaine (gardiennage) appropriée H24 7/7.
	• Site équipé de dispositif d'alerte sonore permettant de prévenir les occupants en cas de danger (sirène, bouton d'alarme…).
	• Site avec pièce sanctuarisée, renforcée d'un point de vue sûreté (porte, fenêtre, système de communication dédié) qui peut être utilisée comme refuge temporaire en cas d'actions violentes sur le site.

5.6 Mesures de protection des déplacements

Les mesures sécuritaires à appliquer dans le cadre des déplacements des personnes et des biens font partie des mesures de protection. De ce fait, lorsqu'une mission est programmée dans la zone d'intervention, l'organisation implique l'Assistant chargé de sécurité qui doit donner l'état sur la dernière situation sécuritaire.

Sur cette base, l'organisateur de la mission doit requérir l'Avis du Coordonnateur National à travers un Formulaire de demande de mission sur lequel est requis l'avis de l'Assistant Sécurité qui peut motiver un refus ou un accord en tenant compte des résultats du dernier compte rendu de la situation sécuritaire.

Sur cette base, l'Ordre de mission portant les renseignements sur l'objet de la mission, la durée, les membres et l'itinéraire après l'Avis de l'Assistant en charge de la sécurité est établi avec la prise en compte des règles générales sur les déplacements.

Les déplacements du personnel lors des visites sur le terrain peuvent être suivis ou tracés par l'Assistant chargé de la sécurité.

Les déplacements pour le travail ne devraient être autorisés qu'entre 7 h et 17 h selon les zones et leur niveau de risque.

Les personnes n'étant pas sous contrat de travail n'auront pas le droit de conduire un véhicule du projet.

Si le déplacement est autorisé, des règles spécifiques doivent être appliquées par le chauffeur et les passagers.

Tableau 1: Prescriptions sécuritaires lors des déplacements dans la zone du projet

Prescriptions	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**
Escorte	Non	Non	A apprécier
Horaire	**7h et 17h**	**7h et 15h**	**8h et 15h**
Passé la nuit	**Oui**	**Oui**	**Non**

Les mesures supplémentaires de renforcement de capacités des travailleurs à l'interne, de leurs matériels ou des apports extérieurs à apporter consistent à :

- Former et sensibiliser les chauffeurs et le personnel du projet sur les comportements à risques et les moyens de les éviter
- Mettre en place un système d'information sur les différents itinéraires de déplacement en fonction du niveau de risque notamment les GPS, le réseau d'informateurs, …
- Equiper les véhicules de système « de traçage par internet » qui permet de suivre et d'orienter les chauffeurs en cas d'attaque ;
- Assurer les escortes militaires dans les zones à risque élevé

5.7 Mesures de protection des sites d'intervention

Le choix des sites d'intervention du projet est important pour la maîtrise des risques de sécurité. Une cartographie des risques réalisée au préalable permet de définir les conditions d'intervention.

Pour cela l'Assistant responsable de la sécurité en concertation avec les autorités locales et les forces de défense et de sécurité publique vont établir les priorités dans un cadre de partenariat défini dans un mémorandum. Il n'est pas du tout prévu le recours à une société privée de sécurité